

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/03/2023

Référence
18_2023

Objet de la délibération
Vote du BP 2023 Eau & Assainissement

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	12	13

Date de la convocation
24/02/2023

Date d'affichage
24/02/2023

Vote
<b>MAJORITE</b> Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Le : 07/03/2023

Et

Publication ou notification du :

L'an 2023 et le 7 Mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de DENEUX François, Maire

**Présents** : M. DENEUX François, Maire, Mmes : DONGE Christine, LINGAT Nicole, MM : ANTOINE Jérôme, CANARD Stéphane, GAVAZZI Romain, JENNEPIN Patrick, LEHEUTRE Bruno, PIART Steve, RABIN Patrice, SONZOGNI Jean-Luc, VANZELLA Yoann

**Excuses séance**: Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MAURICE Valérie à M. RABIN Patrice

**Absents séance:**

Absent(s) : M. LEBLANC Éric

**A été nommé(e) secrétaire** : M. LEHEUTRE Bruno

**Objet de la délibération** : **Vote du BP 2023 Eau & Assainissement**

M. le Maire expose à l'ensemble du Conseil Municipal les lignes budgétaires du Budget Primitif 2023 du Service de l'Eau et de l'Assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2023 du Service de l'Eau et de l'Assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement : 227 964.19 €
- Section d'investissement : 314 655.67 €

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire et donne tout pouvoir au Maire d'exécuter le Budget Primitif 2023 du Service de l'Eau et de l'Assainissement.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 07/03/2023  
Le Maire  
François DENEUX